

REGLEMENT FOULEES D'HALLOWEEN DU 1 NOVEMBRE 2024

Les « Foulées d'Halloween » est une course à pied ouverte à tous les coureurs licenciés ou non, assortie d'une marche.

Manifestation à allure libre, non chronométrée, nocturne et festive, ne donnant pas lieu à récompense.

Parcours

Pour la course : 2 parcours de 6 km et 9 km, ouverts aux personnes âgées de 16 ans et plus au 01/11/2024.

Pour la marche : 1 parcours de 6 km, ouvert à toute personne âgée de 8 ans et plus au 01/11/2024

Course limitée à 249 participants.

Marche limitée à 150 participants.

Départ commun à la salle des fêtes de Fors, rue des écoles, à 19h15.

Repas garanti aux coureurs et marcheurs inscrits en ligne et selon disponibilités pour les inscriptions sur place.

Inscription en ligne sur le site Hello Asso <https://www.helloasso.com/associations/jog-fors/evenements/les-foules-d-halloween> , avec fourniture :

- d'un certificat médical de moins d'un an
- ou du PPS (Parcours Prévention Santé disponible sur le site <https://pps.athle.fr>) de moins de 3 mois pour les majeurs
- ou du questionnaire de santé (disponible sur le site de running79, rubrique organisation des courses), accompagné de l'autorisation parentale, pour les mineurs

Inscription en ligne jusqu'au 30/10/2024 à minuit.

Inscription sur place le jour de la manifestation de 17h45 à 18h45, dans la limite des places disponibles.

Retrait des bracelets, validant l'inscription, à la salle des fêtes de Fors, à partir de 17h45 jusqu'à 19h00.

Tarif unique : 12 Euros par participant (hors frais d'inscription en ligne).

Pas de ravitaillement sur les parcours, ravitaillement à l'arrivée.

Déguisement fortement conseillé, récompense aux meilleurs déguisements individuels, de groupe et au club le plus représenté.

Sécurité et consignes

Signaleurs en poste aux différents carrefours

Présence d'un véhicule de secours associatif exclusivement réservé aux coureurs.

Tout mineur est sous la responsabilité de ses parents ou d'une personne majeure.

Chaque participant s'engage :

- à respecter le code de la route, la circulation restant ouverte aux véhicules
- à être équipé d'un éclairage individuel (obligatoire)
- à adopter un comportement éco-responsable
- à porter assistance à un participant en difficulté
- à assumer les risques inhérents à la participation à une telle manifestation: glissades, contacts avec d'autres participants
- à accepter les conditions météorologiques
- à être préparé à croiser quelques zombies sur le parcours

Annulation

En cas d'annulation de la manifestation pour cause de force majeure suite à une décision administrative ou décision de l'organisateur, le montant de l'inscription ne sera pas restitué et les participants ne pourront prétendre à quelconque dédommagement.

En cas de désistement individuel, un remboursement des frais d'inscription (hors frais de plateforme) ne pourra s'envisager que sur présentation d'un certificat médical.

Assurance

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance multi asso.

Il incombe aux participants de s'assurer personnellement.

Données personnelles et droits à l'image

Vos coordonnées sont enregistrées conformément à la loi n°78-77 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Elles sont réservées à l'usage exclusif de l'association Jog Fors et ne sont pas communiquées à un autre destinataire.

Vous bénéficiez d'un droit d'accès de modification, de rectification et de suppression des informations vous concernant.

Vous vous engagez à accepter, sans condition, les prises de vues et de son, ainsi que l'exploitation de ces documents à titre informatif ou publicitaire.

Tout participant reconnaît et accepte que par le seul fait de son inscription, il s'engage à se soumettre à l'ensemble des dispositions du règlement de Jog Fors.

-

Jog Fors vous souhaite une belle fête d'Halloween
foulesdefors@gmail.com